

Tableau de bord - Suivi de la phase d'admission Parcoursup 2022

Chiffres du 15/07/22

	Lycéens (scolarisés en France ou dans un établissement français à l'étranger)	Etudiants en demande de réorientation (scolarisés en France)	Candidats scolarisés à l'étranger (lycéens ou étudiants de nationalité française, d'un autre pays de l'Union européenne ou d'un pays hors de l'Union européenne)
Nombre de candidats	622 259	185 656	32 812
Candidats ayant reçu une ou plusieurs propositions d'admission	562 674	146 595	14 559
Candidats ayant quitté la plateforme avant de recevoir une proposition d'admission	19 363	3 007	501
Candidats ayant saisi la CAES*	2 917	354	25

Le tableau de bord Parcoursup est actualisé quotidiennement et automatiquement.

Il permet de suivre jusqu'au 15 juillet 2022 l'évolution de la situation des candidats suivants qui ont au moins confirmé un vœu sur Parcoursup. Le tableau de bord relatif aux données du 15 juillet sera publié le 17 juillet. Les données sont détaillées selon trois groupes de candidats :

- les lycéens en terminale scolarisés en France ou préparant le baccalauréat français dans un lycée français à l'étranger ;
- les étudiants en réorientation ou en remise à niveau scolarisés en France ;
- les candidats (lycéens ou étudiants de nationalité française, d'un autre pays de l'Union européenne ou d'un pays hors de l'Union européenne) scolarisés à l'étranger en dehors des établissements français. Parmi ces 32.812 lycéens et étudiants scolarisés à l'étranger hors réseau AEFÉ, les candidats non-européens représentent 78 %, les candidats européens (hors nationalité française) 8 % et les lycéens et étudiants français 14%.

Pour rappel : les candidats non-européens scolarisés à l'étranger (hors lycée français à l'étranger) font leurs demandes de licence via la procédure Campus France. Ils utilisent la procédure Parcoursup uniquement pour candidater dans des formations sélectives (classes prépas, STS, écoles...).

Ce tableau de bord ne fait pas état de la situation des candidats en « reprise d'études » dont l'accompagnement est prévu en lien avec le Ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion ainsi que les partenaires de la formation professionnelle associés dans le cadre du module Parcours+ afin, le cas échéant, de leur proposer des formations et des services adaptés à leur profil et à leur projet.

* Les candidats ayant saisi la CAES sont ceux qui, après avoir été contactés individuellement par téléphone et mail par les services de Parcoursup, ont confirmé leur souhait de s'inscrire dans l'une des formations présentes sur Parcoursup à la rentrée et ont demandé à bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Cet accompagnement a commencé et se poursuivra jusqu'à la fin de la procédure. Il est assuré par le recteur de chaque académie, en lien avec les représentants de l'enseignement secondaire, supérieur, des CROUS et les partenaires territoriaux du rectorat en charge de l'orientation et de l'insertion.